

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE****SÉANCE du mardi 20 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 janvier, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est rassemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Étaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; PRIGENT Christian ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; RANNOU Hervé.

**DELB2026-01-08**

SAGE Argoat Trégor Goëlo : Feuille de route de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Argoat Trégor Goëlo 2026-2030 pour le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Vu les délibérations DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020 et DEL2024-11-234 du 26 novembre 2024 portant délégation d'attribution du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire ;

Considérant la délibération du Conseil communautaire en date du 20 février 2021 actant le portage du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo à compter du 1er mars 2021 ;

Considérant que l'agence de l'Eau Loire-Bretagne constitue le premier contributeur financier pour la mise en œuvre du SAGE ATG ;

Considérant que dans le cadre du 12^{ème} programme de l'agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'accompagnement financier des animations des CLE s'appuie sur une feuille de route partagée avec l'agence de l'eau ;

Considérant que cette feuille de route définit, de façon synthétique et pédagogique, le programme de travail que la CLE se fixe (chantiers prioritaires) sur les 5 ans à venir (2026-2030), afin d'atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE et d'améliorer l'efficacité des actions entreprises sur le territoire ;

Considérant que cette feuille de route sert de référence à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'instruction des demandes d'aide financière ;

Considérant que cette feuille de route est soumise pour adoption à la CLE ou son bureau et à l'instance délibérante de la structure porteuse dans son domaine de compétence ;

Considérant que la feuille de route de la CLE du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo a été débattue et validée par le bureau de la CLE le 10 octobre 2025 ;

Considérant que la feuille de route de la CLE du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo 2026-2030 prévoit la poursuite des chantiers engagés, et en priorité la mise en œuvre de l'étude Ressources-Besoins (HMUC) et la déclinaison opérationnelle de ses conclusions, associée à un budget prévisionnel constant ;

Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Prend acte de la feuille de route de la CLE du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo 2026-2030 validée par le bureau de la CLE ;
- Décide que Guingamp-Paimpol Agglomération s'engage à apporter les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette feuille de route, en tant que structure porteuse du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

